<u>E-MAIL</u>: <u>MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr</u> Site de la Mairie: www.flavy-le-martel.com

<u>Procès-verbal de la réunion</u> du Conseil Municipal du Mercredi 21 juin 2017 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-sept, le vingt-et-un juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

<u>Etaient présents</u>: Mme LANCO – M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. FAUQUEMBERGUE – M. MOUFLIER - Mme PATTE – - Mme BOURGIS – Mme BOUCHER – M. PETITNIOT – M. GARY - M. LOBBE - Mme CORDIER – M. BRUNEL.

Absent: - M. VAN ISACKER - M. DUBOIS - Mme DERUERE - Mme VIOLIER.

Représentés: M. VAN ISACKER par pouvoir à Mme BOURGIS.

M. DUBOIS par pouvoir à M. JULIEN.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BRUNEL Gérard a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Mercredi 12 avril 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

3. Révision du loyer du logement communal N°6 Place du Général de GAULLE – Autorisation au Maire de signer le contrat à intervenir avec les nouveaux locataires

Les locataires précédents ont libéré les lieux le 6 juin dernier.

Le logement N°6 Place du Général de GAULLE a fait l'objet en 2005 d'une convention entre la Commune et l'État permettant à ses occupants de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

En application de la dite convention, le loyer mensuel maximum autorisé est de 766,28 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de fixer à 700,00 € le nouveau montant mensuel du loyer et à 20,00 € la provision mensuelle au titre des charges locatives, et autorise Mme le Maire à signer le contrat à intervenir sous la forme administrative avec le locataire retenu (date d'entrée prévue : 01/07/2017).

4. Participation aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal du Collège d'enseignement secondaire de TERGNIER – Année scolaire 2016/2017

L'assemblée accepte le règlement d'une somme de 19,50 € représentant la participation financière de la commune pour l'inscription d'un élève résidant dans la localité au Collège Joliot Curie de TERGNIER au titre de l'année Scolaire 2016/2017

5. Dépenses à imputer à l'article 6257 « Réceptions »

Le Conseil Municipal autorise le règlement sur l'article 6257 « Réceptions » du budget 2017 d'une somme de 160 € correspondant à l'achat de cartes-cadeau d'une valeur individuelle de 20,00 € remises aux participants du concours « Photographiez-moi un lever ou un coucher de soleil ».

6. Cession de matériel

Le Conseil Municipal décide la vente aux ETS LD BIDAULT Motoculture à CHAUNY pour une somme nette de 3 850 € du micro-tracteur tondeuse ISEKI SF 230 VR dont la Commune avait fait l'acquisition en 2005 pour un montant de 21 732,52 € TTC. La recette correspondante sera affectée à l'article 775 du budget « Produits des cessions d'immobilisations ».

7. <u>Réfection de la rue des Juifs (V.C N°11) – Demande de subvention auprès du Fonds Départemental de Solidarité – Programme 2017</u>

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention complémentaire de 16 170 € en vue de la réfection de la rue des Juifs (voie communale N°11)

La participation financière du département s'élève donc à 35 280 € pour ce projet dont le coût d'objectif a été estimé à 152 000 € HT soit 182 400 € TTC.

8. Opérations « nouveaux-nés » en partenariat avec le Crédit Agricole du Nord-Est

Le Crédit Agricole du Nord Est propose une convention de partenariat avec la commune permettant l'ouverture d'un compte-épargne lors de la naissance d'enfants dont les parents sont domiciliés dans la commune.

Ce compte serait crédité d'un versement de 15 € par l'Etablissement Financier, la commune fixant librement le montant de sa participation avec un minimum de 10 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 12 voix contre – 1 voix pour et 4 abstentions de ne pas réserver une suite favorable à cette proposition.

9. <u>Fête Nationale du 14 juillet 2017</u>

Il est procédé au recensement et à la répartition des Conseillers Municipaux disponibles le vendredi 14 juillet 2017 pour l'organisation des différents Jeux et Animations proposés par la Municipalité, l'Association d'Animation Communale prenant en charge la gestion de la buvette et du repas du 13 juillet.

A ce moment de la discussion, Madame TATIN décide de quitter la séance.

Informations diverses

1. Organisation du temps scolaire

Le décret rendant facultatifs les rythmes scolaires précédemment imposés (9 demi-journées d'école) n'est toujours pas paru.

La Commission Municipale « VIE SCOLAIRE » a été réunie le 15 juin dernier pour étudier ce dossier.

Deux solutions possibles :

- 1) Retour à la semaine des 4 jours (Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi)
- 2) Maintien de l'organisation actuelle (9 demi journées d'école + N.A.P)

La consultation effectuée auprès des parents d'élèves a révélé qu'une large majorité souhaitait un retour à la semaine des 4 jours (97 réponses favorables) contre 14 pour le maintien de l'organisation actuelle.

Compte rendu des résultats de la consultation effectuée, le Conseil Municipal se déclare majoritairement favorable à un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2017, sous réserve de pouvoir bénéficier de la dérogation nécessaire prévue par le décret.

2. Projet éolien

La Société J.P Énergie Environnement propose de venir exposer au Conseil Municipal un projet éolien sur le terroir de la Commune (le long de la R.D 937 en direction de FRIERES-FAILLOUEL).

Le Conseil Municipal accepte cette requête, cette réunion restant à programmer en septembre prochain.

3. Lotissement « Lucie AUBRAC » rue Maurice MOREAU

Suite à la réunion qui s'est tenue dans les locaux de L'OPAL à LAON le 17 mai dernier, il a été décidé que la communauté d'Agglomération de Saint-Quentinois interviendrait en qualité de Maître d'ouvrage à compter de Janvier 2018 pour la prise en charge des travaux d'extension des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

4. Réserve incendie Ruelle Tortue

Cet équipement est désormais opérationnel. La clôture sera posée dés que le portail aura été livré.

5. Ascenseur Salle Polyvalente

La mise au service a enfin été faite le 12 juin dernier par la société A2A.

6. Cimetière

La Fosse située à l'entrée du cimetière côté rue CHURCHILL, destinée à recevoir les déchets végétaux, a été comblée grossièrement.

Une dalle sera réalisée sur cet emplacement où seront installés les containers fournis par la Communauté d'Agglomération.

Concernant la reprise des concessions en état d'abandon et la construction d'un ossuaire, une réunion est prévue vendredi 23 juin prochain (ouverture des soumissions reçues)

7. Communauté d'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS

- <u>Projet éventuels</u>: Une mise en place d'une déchetterie mobile destinée à recevoir les encombrants (Mobilier, électroménager, etc.)
 - Mise a disposition d'une structure gonflable destinée aux enfants pendant les vacances d'été.

• Conseil Communautaire du 20 juin 2017

Figuraient notamment à l'ordre du jour :

- Le rappel des compétences obligatoires, facultatives et optionnelles (compétences exceptionnelles = voirie communautaire – équipements sportifs – équipements culturels)
- Les comptes administratifs et comptes de gestion 2016 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la C32S ;
- Les règlements et tarifs applicables au Parc d'Isle à la BUL, etc..;
- Les travaux d'entretien du réseau hydrologique de la Somme, de la Sommette et de leurs affluents (Reprise des travaux après obtention des demandes de subvention en cours) ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Les dispositifs d'aide aux artisans du Saint-Quentinois (plafonnement à 2 000 €) = Modernisation de l'outil de production acquisitions de véhicules, etc..);
- L'équilibre social du logement = accueil informations gestion partagée traitement des demandes, Conférence Intercommunale du logement en septembre prochain avec les Maires, l'OPAL. le CIL, etc.
- Le Fonds de Concours réservé aux communes de moins de 10 000 habitants (écoles, églises, éclairage public, etc...)
- Les compétences en matière de transports scolaires.

Questions d'initiative

- <u>Mme PATTE Marie-Claude</u>: Signale l'installation récente d'un marchand de légumes « BIO » Rue André Brûlé;
- M. BRUNEL Gérard : Souligne que l'on célèbre ce 21 juin 2017 la 35^{ème} édition de la « Fête de la musique » mise en place en 1982 par Jack LANG ;
- M. PETITNIOT Joël: S'étonne que la toiture du local « Anciens Vestiaires » au Stade Municipal ne soit toujours pas réparée et émet le souhait que cela puisse être fait pour la reprise du championnat en Août.
- M. MOUFLIER Alain: Félicite les Agents techniques communaux pour l'entretien de la Stèle du Maréchal LECLERC et ses abords à l'occasion de la cérémonie commémorative du samedi 3 juin dernier.
- M. GARY Franck: S'enquiert des nouvelles conditions d'accès à la déchetterie de CLASTRES sous contrôle de la communauté d'Agglomération du SAINT-QUENTINOIS.

Pour extrait conforme Flavy-Le-Martel, le 26 juin 2017

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Gérard BRUNEL

Danielle LANCO